

# **Éducation et formation tout au long de la vie.**

## **Mémoire**

2001/2088(COS) - 14/02/2002

Le Conseil a procédé à un échange de vues approfondi sur la base de la communication de la Commission concernant la réalisation d'un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Les Ministres de l'Éducation se sont exprimés sur de nombreux aspects contenus dans le document de la Commission, les Ministres de la Jeunesse se sont concentrés plus particulièrement sur l'éducation non formelle. Le Conseil a été unanime à souligner l'importance capitale que revêt l'éducation et la formation tout au long de la vie aussi bien pour l'épanouissement personnel que pour le développement professionnel des citoyens européens et pour atteindre l'objectif stratégique défini au Conseil européen de Lisbonne en 2000. Si toutes les priorités proposées par la Commission ont été jugées importantes, plusieurs États membres ont vu une valeur ajoutée européenne, en particulier dans la valorisation des connaissances et leur reconnaissance au-delà des frontières nationales. Le Président a annoncé l'intention de la Présidence d'élaborer, à partir des interventions faites, deux documents : un document de synthèse reprenant les différentes positions des États membres qui sera transmis au Conseil européen de Barcelone en mars, ainsi qu'un texte qui sera soumis au prochain Conseil Education et Jeunesse du 30 mai 2002 et qui visera des démarches ultérieures dans le domaine de l'éducation et la formation tout au long de la vie. Les Ministres de la Jeunesse sont convenus de présenter une contribution à la discussion engagée par les Ministres de l'Éducation.